

## Rapport du Président

Commission permanente

lundi 9 février 2026

N° CP-2026-1-1-1

N° applicatif 14426

### 1<sup>ère</sup> Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

### Direction

Direction appui et pilotage 2

## PROGRAMME DE TRANSFORMATION NUMERIQUE DES SOLIDARITES - FINANCEMENT FEDER

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention européenne pour le programme de « Transformation Numérique des Solidarités » au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) auprès de la Région Grand Est. Il vise également à approuver et autoriser la signature de la convention attributive d'aide à conclure avec la Région après instruction.

Sous réserve de validation par la Région, la subvention européenne FEDER prévisionnelle pourrait atteindre 3 450 000 €, soit un taux de cofinancement de 60 % pour une assiette de dépenses éligible estimée à 5 730 000 € HT.

### 1. Le programme de Transformation Numérique des Solidarités

La Collectivité européenne d'Alsace porte une ambition forte : construire un Service Public Alsacien, accessible et innovant, en plaçant l'usager au cœur de ses démarches. Dans ce cadre, le programme de Transformation Numérique des Solidarités constitue un levier essentiel pour :

- Simplifier et harmoniser les parcours usagers (accès dématérialisé aux prestations, prise de rendez-vous en ligne, suivi de l'avancement des demandes, outils multilingues, téléservices, etc.) ;
- Optimiser les pratiques métiers (réduction des tâches administratives, interopérabilité des systèmes d'informations, principe du « Dites-le nous une fois », courriers rédigés en langage FALC (Facile A Lire et à Comprendre) ;
- Renforcer la sécurité des données (conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), cybersécurité, archivage électronique sécurisé) ;
- Intégrer l'innovation (signature électronique, workflows dématérialisés, intelligence artificielle, communication multicanal) ;
- Capitaliser sur ce projet structurant pour en faire un modèle reproductible, tant en interne (autres compétences de la Collectivité européenne d'Alsace) qu'à l'échelle d'autres collectivités ou administrations publiques.

## **2. Le programme FEDER 2021 – 2027 : éligibilité et subvention**

Avec des bénéfices attendus pour les usagers, pour les agents et pour la collectivité, ce programme alsacien de Transformation Numérique des Solidarités s'inscrit pleinement dans l'objectif spécifique « 1.2 Numérique » du programme FEDER 2021-2027 qui vise à « tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics ».

En juin 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a déposé une lettre d'intention et une fiche descriptive du programme de Transformation Numérique des Solidarités auprès de la Région Grand Est.

En septembre 2024, la Délégation aux Fonds Européens de la Région a attesté de la bonne réception de notre sollicitation et a confirmé l'éligibilité du programme à une subvention européenne FEDER.

La prochaine étape consiste en l'instruction du budget détaillé par la Région Grand Est, afin de définir et valider l'assiette éligible des dépenses du programme ainsi que le montant de la subvention européenne FEDER qui pourra être allouée à la collectivité.

A l'issue de cette phase, la Région Grand Est procédera à la transmission du modèle de convention annexé au présent rapport, dûment complété avec les données définitives, notamment le montant total de l'assiette éligible, ainsi que l'annexe technique et financière correspondante.

## **3. Eléments budgétaires**

Les éléments financiers relatifs au programme de Transformation Numérique des Solidarités et à la subvention FEDER sollicitée sont les suivants :

- Assiette de dépenses éligibles estimée : 5 730 000 € HT.
- Subvention européenne FEDER sollicitée : 3 450 000 € (taux de 60 %).

Le montant définitif sera fixé après instruction par la Région Grand Est.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De m'autoriser à déposer une demande de subvention européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional – Programmation 2021-2027 pour le programme de « Transformation Numérique des Solidarités » ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel du programme de « Transformation Numérique des Solidarités » avec un taux de cofinancement FEDER sollicité à hauteur de 60 %, soit une subvention européenne prévisionnelle de 3 450 000€, joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver la convention à conclure avec la Région Grand Est attributive d'une aide européenne FEDER pour le programme de « Transformation Numérique des Solidarités », jointe en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser ou mon représentant à signer la convention précitée.

Les crédits seront imputés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P265	O001	P265E03	T02	(4938) 13-13172-420	1 130 000 €
P265	O002	P265E03	T02	(4938) 13-13172-420	2 320 000 €
TOTAL					3 450 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.